



AD 2025-334

**ARRÊTE RELATIF A LA COMPOSITION DU JURY
DÉPARTEMENTAL DU LABEL DE QUALITÉ DE VIE
« VILLES ET VILLAGES FLEURIS » ET « TROPHÉES YVELINOIS »
ANNÉE 2025**

Le Président du Conseil départemental

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 29 septembre 2023 n° 2023-CD-5-7642 concernant l'adoption du règlement départemental des « Villes et Villages Fleuris »,

Vu la délibération de la Commission permanente en date du 24 mai 2024 n° 2024-CP-8197 approuvant l'avenant au règlement départemental des « Villes et Villages Fleuris »,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 1^{er} juillet 2021 n° 2021-CD-9-6419.1 concernant la délégation du Conseil départemental au Président du Conseil départemental,

Vu l'arrêté AD 2021-440 du 13 juillet 2021 portant désignation d'un représentant du président du Conseil départemental au jury de concours des villes et villages fleuris,

Considérant l'importance, dans un souci de transparence, d'identifier les membres du jury et leur fonction,

ARTICLE 1er Le Jury départemental a pour mission de visiter et d'accompagner les communes candidates au Label de qualité de vie « Villes et Villages Fleuris » et aux « Trophées Yvelinois ».

ARTICLE 2 Le Jury départemental est chargé de l'évaluation des communes :

- candidates au Label de qualité de vie « Villes et Villages Fleuris » et aux « Trophées Yvelinois ». Il établit le classement des lauréats dans chacune des catégories et sélectionne les communes qu'il juge susceptibles de concourir au niveau régional.
- participant aux « Trophées Yvelinois ». Ces trophées spécifiques au Département des Yvelines viennent récompenser les projets de fleurissement durable et d'aménagements paysagers. Ils accompagnent les politiques du Conseil départemental et répondent à la volonté d'associer dans une même dynamique d'aménagement environnemental du territoire toutes les communes y compris celles déjà distinguées par 1, 2, 3 ou 4 Fleurs.

ARTICLE 3 Pauline WINOCOUR LEFEVRE, Vice-Présidente du Conseil départemental, déléguée à l'Agriculture, l'Alimentation et les Circuits courts, est nommée Présidente du Jury des « Villes et Villages Fleuris des Yvelines » et aux « Trophées Yvelinois ».

ARTICLE 4 Le règlement voté en Assemblée départementale en date du 29 septembre 2023 stipule une nouvelle organisation des membres du jury. La répartition est désormais faite en quatre catégories de collèges (collège institutionnel, collège associatif, collège technique, collège grand public).

Sa composition est la suivante :

• **Collège institutionnel :**

1. Pauline WINOCOUR LEFEVRE, Vice-Présidente du Conseil départemental, Présidente du Jury départemental des « Villes et Villages Fleuris »,
2. Marie-Hélène AUBERT, Vice-Présidente du Conseil départemental,
3. Nicole BRISTOL, Vice-Présidente du Conseil départemental, Maire de Montesson,
4. Daniel LEVEL, Maire délégué de Fourqueux, Membre du Jury régional d'Ile-de-France et du Jury national des « Villes et Villages Fleuris »,
5. Daniel MAUREY, Maire de Boinville-en-Mantois, Membre du Jury régional d'Ile-de-France et du Jury national des « Villes et Villages Fleuris »,
6. Agnès TABARY, Adjointe au Maire de Crespières,
7. Laure ARNOULD, Adjointe au Maire de Chevreuse,
8. Martine BOURGEOIS, Adjointe au Maire de Neauphlette.

• **Collège associatif :**

9. Nathalie NORMAND, Professeur et concepteur de Jardins, représentant l'Association des Jardiniers de France,
10. Gilles BECQUER, Association Hortis, Jardinier en chef du Château de Malmaison et Bois-Préau (92),
11. Jacques RAUX, Association Hortis, ancien directeur des parcs et jardins de la commune de Meudon (92),
12. Bernard DESMARIS, Association Hortis, enseignant en travaux paysagers – Lycée horticole de Meudon (92),
13. Hang DEFAUX, Association Jardin Passion Partage, Guyancourt,
14. Michel ZOURBAS, Association ARBRES (Arbres Remarquables Bilan Recherche Études et Sauvegarde),
15. Juliette ROLLÈS, Association Paradeisos Jardins européens,
16. Jean-Luc PASQUIER, Association Le jardin de Félix,
17. Soazig GUENEDAL, Association Jardins familiaux des Castors de Buc, chef d'entreprise.

• **Collège grand public :**

18. Françoise SIMON, Membre du Jury régional d'Ile-de-France des « Villes et Villages Fleuris »,
19. Loïc THIMON, Ambassadeur Destination Yvelines,
20. Marc BOUILLON, Pépiniériste, jardinier, spécialiste des bambous,
21. Robert GRONOFF, Jardinier et agroécologue amateur,
22. Nadine HABIB, Personne qualifiée, jardinière amatrice,
23. Daniel HABIB, Personne qualifiée, jardinier amateur, spécialiste des rosiers et arbres fruitiers,
24. Michel HAUBERT, Retraité du service espaces verts de la commune de Maurepas,
25. Laëtitia MARCAULT, Ambassadrice des Yvelines et consultante tourisme durable Ekovida.

• **Collège technique :**

26. Elisa BARBIER, Directrice, Office de Tourisme Intercommunal Saint-Germain Boucles-de-Seine,
27. Hervé SAILLET, Directeur et Architecte, CAUE 78,
28. Hugo DECOUX, Paysagiste-conseiller, CAUE 78,

29. Charlie GRIGGIO, Personne qualifiée, créateur du parc des jardins familiaux de Verneuil-sur-Seine,
30. Rachel BEVENOT, Paysagiste, commune de Conflans-Sainte-Honorine,
31. Sylvain PARROT, Responsable Patrimoine arboré, Château de Versailles,
32. Christophe JARRY, Président, Cercle des Horticulteurs d'Ile de France – “Horticologiste”,
33. Jean-Emmanuel PASZKO, Directeur, Agence IngénieurY,
34. Philippe POUILLAIN, Gérant, société Domaine Poullain,
35. Thibault GUYON, Personne qualifiée,
36. Mickaël DUVAL, Sous-directeur, Pôle gestion et valorisation du patrimoine naturel, Département des Yvelines,
37. Coralie LEDUC, Chargée de mission tourisme durable, animatrice Villes et Villages Fleuris, Département des Yvelines.

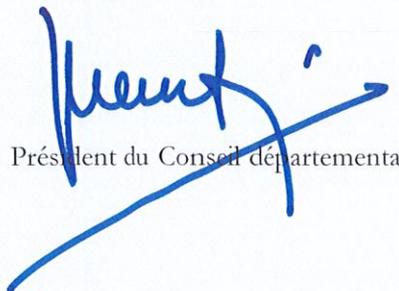
ARTICLE 5 Toutes les dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

ARTICLE 6 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'acte.

ARTICLE 7 Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles. le 17 juin 2025

Pierre BÉDIER



Président du Conseil départemental